

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-05-01

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois juin 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/06/2025

<u>OBJET</u>	<u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire
<u>ACQUISITION</u>	M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain, Mme BARBOT Marina, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie
<u>IMMEUBLE AB 87</u>	<u>Absents excusés</u> : M. HOSTEING Etienne, Mme SIRE Nathalie, Mme BELIN Nastasia et M. DERET Wesley
<u>SITUE 12 RUE</u>	<u>Procuration</u> : /
<u>PIERRE FRAPIN</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : M. BARNY Jean-François

M. Le Maire rappelle :

- A l'origine de la création de l'agence postale communale, il avait été envisagé de regrouper l'Agence Postale Communale et l'Espace France Services dans les locaux au 14 rue P. Frapin, propriété de la commune. Ce projet n'a pu aboutir en l'état car les services de Grand Cognac, porteur des EFS, se sont opposés au regroupement, estimant que les locaux trop exigus, ne permettaient pas une mutualisation.
- La municipalité a dû en mars 2024 trouver une solution au pied levé et a convenu, après validation des services de la Poste, l'ouverture de l'APC dans les locaux de la mairie. Cette solution de « secours » a permis d'ouvrir au 01/01/2025 l'APC et de respecter les engagements pris préalablement.
- Néanmoins, le local de l'APC est petit et l'accueil du public sur les créneaux d'affluence reste très contraint. Les horaires d'ouverture de l'agence n'étant pas calqués sur ceux de la mairie compliquent le quotidien des usagers et des services.

✓Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

✓Vu le courrier de M. et Mme CORMEAU Dominique, propriétaire de l'immeuble cadastré AB 87, précisant leur accord pour la vente de l'immeuble

✓Vu la négociation engagée par la collectivité et le prix d'acquisition à 50 000€ net vendeur, proposition validée par les propriétaires

✓Considérant que l'acquisition de cet immeuble contigu aux locaux accueillant l'Espace France Services permettrait d'implanter l'Agence Postale Communale et la création d'un pôle administratif majeur, annexe de la mairie

✓Considérant l'intérêt général de cette acquisition et la volonté de la collectivité de développer et de proposer à la population des services de proximité efficaces

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

.../...

AR Prefecture

016-211603667-20250623-20250501-DE

Reçu le 24/06/2025

- APPROUVE l'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré AB 87 situé au 12 rue Pierre Frapin au prix de cinquante mille euros net vendeur.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante
- CHARGE l'étude de Me BERTET de rédiger tous les actes à venir
- PREND en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire

